



SNUipp/FSU
05.62.05.42.51

ACTUALITÉS 32

SNUipp/FSU - Ch. Réthourie - 32000 Auch

Dispensé de timbrage

AUCH CTC

ISSN 1241-0357



Peser dans la balance

L'étaiu budgétaire qui se resserre toujours un peu plus chaque année, met en péril les missions du Service Public.

Et si c'était là le but recherché? De fait, ne serait-il pas plus facile de réduire encore le nombre de salariés des services publics si ceux-ci étaient moins performants et donc moins appréciés des Français? Fonctionnaires, parce que nous sommes militants du Service Public, nous voici une des cibles principales de tous les tenants du capitalisme d'aujourd'hui.

Mais ils n'ont pas pour seul objectif de réduire les coûts. Dans quelques jours, le 16 décembre, le projet de loi d'orientation sera présenté au Conseil Supérieur de l'Education. Les premiers éléments connus (à consulter sur: www.snuipp.fr/32) confirment que le gouvernement ne cherche pas à concrétiser les "ambitieux" objectifs énoncés par F.Fillon à la télé. Entre réduction des moyens et adaptation à des projets libéraux, la balance n'a pas encore trouvé son point d'équilibre.

Ce sera à nous de l'infléchir, à nous d'imposer que soit pris en compte l'intérêt du pays et de ses jeunes en bonne intelligence avec l'intérêt du Service Public et de ses agents.

Depuis 10 ans, notre département a régulièrement rendu des postes. Avec un budget prévoyant nationalement 1 création pour 70 élèves supplémentaires, on ne peut guère s'attendre à une "dotation" (chiffre connu sûrement le 17 décembre) qui résoudra les problèmes du Gers -scolarisation des 2 ans, remplacements, AIS...- département traditionnellement considéré comme "surdoté"!

Il n'est pourtant pas fatal de devoir toujours faire plus et mieux avec moins!

Pour le SNUipp, que ça soit le budget, la loi d'orientation, les salaires, rien ne peut se gagner sans l'intervention des personnels.

C'est dans cet esprit que le SNUipp se tourne vers ses partenaires pour construire ensemble un plan d'action et de luttes en janvier.

Betty JEAN dit TEYSSIER

Sommaire

p.1 peser dans la balance

p.2 la LOLF nous allons en entendre parler

p.3 rencontre salariale fonction publique du 8 décembre

p.4 responsabilité des enseignants, à propos des rythmes scolaires
p.5 se syndiquer
p.6 traminoscope

Prix 0,50€ - Mensuel n°179 -10 déc. 2004- CPPAP 3692D73S

SNUipp ch. Réthourie 32000 Auch - Imprimé par nos soins - Dir de la publication: B. JEAN DIT TEYSSIER
Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 32. Conformément à la loi du 6 01 78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp. Tél: 05.62.05.42.51/ Fax: 05.62.05.65.78

La LOLF, nous allons en entendre parler

La Loi Organique relative aux Lois de Finance (LOLF) entrera en application à compter du 1er janvier 2005, elle impose une nouvelle gestion des finances publiques.

Organisation purement comptable ou révolution administrative ?

Le SNUipp vous informe.

La LOLF c'est une loi qui a été votée en Août 2001, soutenue par presque tous les groupes à l'exception du groupe PC qui s'est abstenu.

C'est une loi organique : elle impose ses contraintes à l'ensemble des budgets de l'Etat (Education, Equipement, ..)

Elle se substitue à la loi organique de 1959, maintes fois critiquée pour le peu de marge qu'elle laissait aux représentants de la Nation (par exemple, les députés ne se prononçaient que sur 5% du budget de l'Education Nationale, pour l'essentiel sur les mesures nouvelles) ; elle vise à renforcer l'information du Parlement et son pouvoir de contrôle en matière budgétaire.

Pour ses initiateurs, cette loi doit permettre de passer d'une "gestion de moyens à une gestion de résultats".

En 2005, le budget sera présenté dans sa version ancienne et dans la version LOLF.

A terme, tous les budgets seront déclinés en missions et en programmes eux-mêmes divisés en actions. Chaque action est systématiquement évaluée et soumise à l'établissement d'un projet annuel de performances.

Comment la LOLF se traduira-t-elle dans l'Education Nationale, et plus particulièrement dans le 1er degré ?

Le programme 1er degré est découpé en différentes actions :

- l'enseignement pré-élémentaire (dont éducation prioritaire).
- l'enseignement élémentaire (dont éducation prioritaire)
- les besoins éducatifs particuliers

(RASED, CLIN, CLIS, CMPP, établissements spécialisés).

- remplacements (maladie, maternité, stages longs, formation continue...).
- formation des personnels enseignants.
- pilotage et encadrements pédagogiques (direction d'école, inspection et pilotage du 1er degré).
- personnels en situations diverses (dont réadaptation et réemploi).

Chaque action sera exprimée en euros, salaires et charges comprises, et non plus en " postes budgétaires" comme aujourd'hui. La comparaison d'année en année du coût de chaque action de l'Etat deviendra possible.

Le Recteur d'Académie gèrera l'ensemble des crédits alloués pour les actions 1er degré qui seront globalisés au sein d'un Budget Opérationnel de Programme (BOP).

C'est une loi qui appelle à la vigilance:

- elle s'inscrit dans un contexte de réduction drastique de l'investissement public et de mise en oeuvre de la Réforme de l'Etat, orientation prescrite et soutenue par Bruxelles.

- cette loi permet de transformer des crédits-emploi en crédits-fonctionnement ou crédits-investissement, l'inverse étant impossible. C'est ce que l'on appelle la fongibilité asymétrique, c'est à dire la possibilité de conversion à sens unique des crédits, les dépenses de personnel étant toujours votées en " plafond " par le parlement.

On peut ainsi craindre qu'un Recteur décide de supprimer des postes budgétaires, ou de développer l'emploi précaire pour permettre une



augmentation de la masse financière consacrée au fonctionnement ou à l'investissement.

- enfin, la transparence et le paritarisme ne sont pas garantis ce qui, au bout du compte, pourrait avoir l'effet inverse que celui recherché par le législateur. En effet, pour un élu ou des parents, rien ne remplace un commissaire paritaire (délégué du personnel) pour décrypter un budget en préparation et informer de ses incidences concrètes sur la vie quotidienne des écoles.

Joël RAMBEAU

Rencontre salariale Fonction Publique du 8 décembre

Le gouvernement programme une nouvelle baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Réunissant les fédérations syndicales de la Fonction Publique, le Ministre leur a présenté les propositions gouvernementales.

Estimant « hors de portée » le règlement du contentieux à cause des « contraintes budgétaires », il a concentré les propositions sur 2005 :

-Il y aura une mesure générale, dont la hauteur et le calendrier restent à préciser. Elle serait de l'ordre de 0,5% ; le ministre s'est retranché derrière le remaniement ministériel pour annoncer qu'il sera plus précis sur ce point dans une dizaine de jours.

-Pour les bas salaires, une mesure technique à minima est envisagée au 1er juillet 2005, afin de porter le salaire minimum de la Fonction Publique au niveau du SMIC revalorisé à cette date.

-Une « indemnité exceptionnelle de sommet de grade » au titre de 2004, fixée à 1,2% du traitement brut indiciaire, sera versée au cours du premier semestre 2005 aux fonctionnaires titulaires ayant atteint l'indice terminal de leur grade ou de leur corps depuis au moins trois ans. Automatique pour les fonctionnaires de l'Etat, elle est ouverte aux agents de la Fonction publique Territoriale ou Hospitalière sous réserve des décisions des collectivités publiques.

Les annonces du Ministre aggravent le contentieux : de 5 % de perte de pouvoir d'achat



fin 2004 depuis 2000, on passerait, avec une inflation prévue de 1,8 % fin 2005, à environ 6,5%.

Pour la FSU, le gouvernement ne dégage aucun espace de négociation sur les mesures générales ni sur les mesures relatives aux bas salaires; celles-ci sont particulièrement limitées et contribuent à écraser encore plus les carrières. Quant à l'indemnité exceptionnelle non seulement son ampleur et sa portée sont limitées mais elle est source d'injustice et d'absurdités.

Parallèlement, Renaud Dutreil se répand dans les médias pour tenter de discréditer les revendications portées unanimement par les organisations syndicales et dénoncer l'irresponsabilité de ces dernières.

Il utilise des calculs contestables qui amalgament les 3 fonctions publiques pour faire apparaître un coût insupportable pour chacun des Français: il évite ainsi d'interroger les choix économiques et fiscaux du gouvernement; il ignore la possibilité d'utiliser une politique salariale offensive pour contribuer à relancer la croissance et ainsi accroître les ressources des services publics.

La question aujourd'hui n'est pas de savoir si le dialogue est bloqué pour des raisons inhérentes au syndicalisme dans la fonction publique, **mais bien de savoir si le Ministre a l'intention et les moyens de négocier en prenant en compte les attentes des personnels.**

La FSU attend du gouvernement des propositions qui prennent en compte la situation salariale de la Fonction Publique et répondent aux revendications portées par l'ensemble des fédérations syndicales. A défaut de nouvelles propositions du gouvernement lors de la prochaine réunion du 21 décembre, celui-ci porterait la responsabilité d'une nouvelle baisse du pouvoir d'achat des agents et entraverait un peu plus encore l'attractivité de la fonction publique, et la relance de la consommation nécessaire à l'emploi et à la croissance.

Betty JEAN dit TEYSSIER

Responsabilité des enseignants

La confirmation de la condamnation de notre collègue de Seine Saint Denis pose à nouveau la question de la responsabilité des enseignants. Au delà même des sorties scolaires, c'est dans la pratique quotidienne de la classe que nous pouvons être tous touchés!

Ci-dessous le communiqué de presse du SNUipp national:

Dignité et incompréhension

La Cour d'Appel a confirmé, hier, la condamnation de notre collègue Philippe Boubet à 5 mois de prison avec sursis pour faute involontaire, à la suite du décès accidentel d'une élève de 10 ans qui avait eu lieu en décembre 1996 : une chute de la fenêtre de sa classe.

Ce jour-là, alors qu'il remplissait, dans la classe, une malle de matériel en vue d'un départ en classe de neige, une élève s'est assise sur le rebord d'une fenêtre ouverte. Elle est tombée et décédée le lendemain.

Ce drame est le plus douloureux que puisse vivre une famille. Il est légitime que celle-ci ait réclamé que toute la lumière soit faite sur les circonstances de l'accident et sur les responsabilités éventuelles. Chaque parent se met à la place de ceux qui ont perdu ce qu'ils avaient de plus cher dans la vie. Les enseignants qui sont aussi des parents, ne peuvent s'empêcher de s'identifier à leur collègue mis en cause.

Ce jugement soulève une immense émotion dans la communauté éducative. Plusieurs centaines de collègues s'étaient réunis devant le palais de Justice : ils ont accueilli, avec dignité et stupeur, cette annonce.

Cette confirmation est d'autant plus surprenante qu'aucune faute lourde ne lui est reprochée et que le procureur avait requis une relaxe lors du procès.

La section départementale du SNUipp, ses collègues d'Epinais, le SNUipp national étaient présents lors de l'audience au Palais de Justice de Paris et lui ont apporté leur soutien.

A l'initiative du SNUipp, les enseignants de Seine-St-Denis se sont ensuite rendus en manifestation au Ministère, où une délégation a été reçue par le Chef de Cabinet du Ministre. Nous avons exprimé notre solidarité avec Philippe Boubet, l'inquiétude de notre profession à la suite de ce jugement et réitéré la demande d'ouverture d'une table-ronde

sur la responsabilité des enseignants.

Le Chef de Cabinet nous a répondu qu'il comprenait le trouble et l'émotion que provoquait ce drame. Il a précisé que la position du Ministère n'était pas modifiée vis-à-vis de notre collègue : il continue à exercer ses fonctions et l'Etat se substituera à lui en matière de responsabilité civile.

Il a également annoncé que le Ministère organiserait, dans les 15 jours, la table-ronde sur la responsabilité des enseignants demandée par les organisations syndicales.

Vous pouvez témoigner votre solidarité en envoyant un message à la section.

Paris, le 3 décembre 2004

A propos des rythmes scolaires

Lors du CDEN du 18 octobre, l'Inspecteur d'Académie a présenté un épais dossier sur l'aménagement de la semaine scolaire, plaidoyer pour les 4 jours et demi le mercredi matin et l'harmonisation départementale. Il répondait de cette manière à une demande du Conseil Général qui souhaite réaliser des économies en matière de transports scolaires.

En tant que contribuables, nous pouvons comprendre les soucis d'économies du C.G.. Pour autant, sur un sujet aussi sensible, avant de relancer une quelconque polémique dans ce département, il est nécessaire que ces économies soient chiffrées.

Par ailleurs, nous ne pouvons que mettre en parallèle cette volonté d'économie avec les dépenses supplémentaires que va engendrer la décentralisation vers les départements des personnels TOS. Quand l'Etat se décharge de ses missions... l'égalité territoriale en prend un coup!

D'autre part, tant que le débat sur les rythmes n'aura pas été réellement mené en prenant en compte les besoins des enfants et non les intérêts du tourisme (stations de ski et autres), nous avons demandé à l'IA de respecter les textes qui laissent le choix aux conseils d'écoles.

Lors du CDEN du 5 novembre, l'IA a fait savoir qu'il ne souhaite pas d'harmonisation forcée, qu'il respectera les textes, mais qu'il souhaite une réflexion départementale sur la question des rythmes.

Les élus du SNUipp au CDEN, Mariana BARIC, Maryse GALI, Betty JEAN dit TEYSSIER, Joël RAMBEAU